

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 59

À l'alinéa 2, après le mot :

« comprend »,

insérer les mots :

« également parmi ses membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.